

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,221 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Ventes

7375279601 - VJ



SELARL TOURAUT AVOCATS

Société d'avocats
26 rue des Cordeliers - 77100 MEAUX

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT

Un APPARTEMENT avec un EMBLEMMENT DE STATIONNEMENT sis 14 place Colbert à MEAUX (77100)

VISITE LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 de 14 h 00 à 14 h 30

L'adjudication aura lieu LE JEUDI 3 OCTOBRE 2024 à 10 H 00 en l'audience des Créées, Salle numéro 1 du Tribunal judiciaire de Meaux, Palais de Justice, 44 avenue du Président-Salvador-Allende à 77100 Meaux.

A la requête de : le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme dont le siège social est situé 182, avenue de France à Paris 75013, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 948, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la SELARL TOURAUT AVOCATS, société d'avocats inter barreaux dont le siège est à Meaux (77100) 26, rue des Cordeliers, intervenant par Me François MEURIN, avocat associé.

Désignation :

Dans un ensemble immobilier dénommé « Le Colbert » situé à Meaux (Seine-et-Marne), 6 Mail des Corses, 10 place Colbert et allée Compayré, cadastré :

- section AS numéro 164 lieudit « Mail des Corses » pour 5 ares et 16 centiares,
- section AS numéro 402 même lieudit pour 3 ares et 62 centiares,
- section AS numéro 405 même lieudit pour 1 centiare,
- section AS numéro 406 lieudit « allée Compayré » pour 1 are et 4 centiares,
- section AS numéro 408 lieudit « Mail des Corses » pour 9 ares et 29 centiares,
- section AS numéro 412 même lieudit pour 3 centiares.

Et consistant en :

- lot numéro 9 : dans le bâtiment A, au premier étage, escalier A1, à droite, porte face, un APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES, n° A106 d'une superficie de 42,15 m² sis 14 place Colbert.

L'accès de ce lot s'effectue par le hall A, l'escalier A1 ou l'ascenseur ASC.A du bâtiment A.

Avec le 122/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 122/6 048èmes des parties communes spéciales du bâtiment A.

- lot numéro 79 : dans le bâtiment P, au sous-sol, escalier a1, un EMBLEMMENT DE STATIONNEMENT n° 29.

L'accès de ce lot s'effectue par l'aire de manœuvre et de stationnement 2 du bâtiment P.

Avec les 12/1 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Avec les 12/744èmes des parties communes spéciales du bâtiment P.

Etat descriptif de division - règlement de copropriété : acte reçu par Me VILLAUME, notaire à Meaux, le 21 décembre 2012, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Meaux le 10 janvier 2013 volume 2013 P numéro 321.

DPE : C.

Occupation : les lieux sont occupés par le frère du débiteur, selon bail sous-seing privé d'une durée de trois, ayant commencé à courir le 15 octobre 2020, moyennant un loyer mensuel de 700 euros charges comprises, selon ses déclarations.

Mise à prix : 60 000 euros

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal judiciaire de Meaux ou en consultation gratuite sur le site avoventes.fr

Fait et rédigé par la SELARL TOURAUT AVOCATS, Société d'avocats poursuivante, A Meaux, le 7 août 2024.

S'adresser pour les renseignements à :

- la SELARL TOURAUT AVOCATS, société d'avocats inter-barreaux dont le siège est à Meaux (Ligne directe secrétariat : 01 60 09 99 65).

- Cabinets secondaires : Paris, Melun et Chassy.

- www.touraut-avocats.com

Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Meaux est obligatoire.

Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros à l'ordre de la CARPA SEQUESTRE est obligatoire.

7375031001 - VJ



Vente aux enchères publiques au T.J. de MEAUX (77), 44 avenue du Président-S.-Allende (salle n° 1)

LE JEUDI 3 OCTOBRE 2024 À 10 H 00

EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT de 56,99 m² À BUSSY-SAINT-GEORGES (77) - 25, boulevard des Genêts

Cad. sec. Al n° 106 25 Bld des Genêts pour 00 ha 22 a 32 ca. Au 1er étage, compr. : entrée/dégagement, cuisine aménagée, séjour, 2 chambres, SdB, WC, balcon - Au S/sol, UNE CAVE - DEUX PLACES DE STATIONNEMENT. LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 61 000 euros

Consignation pour enchérir (par chèques de banque) :

- 6 100 euros par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable. - 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Rens. : Me Emmanuel VAUTIER, avocat au barreau de Meaux, 26 rue de la Crèche, 77100 Meaux, associé de la SELARL LEXIALIS - par courriel : lexialis@lexialis.com - par téléphone au 01 64 33 96 66 - consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal judiciaire de Meaux. - sur INTERNET : www.licitor.com

Visite sur place : lundi 23 septembre 2024 de 14 h 00 à 15 h 00.

Greffe du tribunal de commerce de Meaux

INFIRMATION DE JUGEMENT

7375455901 - TCM

Date de l'arrêt du Tribunal de commerce de Meaux : 14 mars 2024. SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PHILINVEST. 2, allée Henri-Aubry, 77183 Croissy-Beaubourg. RCS Meaux 501 335 293. Activité : commerce de gros (commerce Interentreprises) non spécialisé. Par arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 14 mars 2024 infirme le jugement rendu par le tribunal de commerce en date du 19 septembre 2022.

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

7375452801 - TCM

Date de jugement du Tribunal de commerce de Meaux : 26 février 2024. DOGAN (E) RAMAZAN, né(e) DOGAN. 53, rue Hector-Berlioz, 77270 Villeparisis. RCS Meaux 842 850 919. Activité : vente d'objets divers, livres, vente en ligne sur catalogue général. Jugement en date du 26 février 2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée en application du III de l'article L.681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 janvier 2024. Liquidateur : SCP Philippe Angel - Denis Hazane - Sylvie Duval, mission conduite par Maître Duval, 49-51, avenue du Président-Allende, 77100 Meaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Autres tribunaux

7375358401 - TGM

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX

PROCÉDURES COLLECTIVES

N° RG 23/04199

N° Portalis DB2Y-W-B7H-CDIEF S.C.G.D.V.

Le Tribunal judiciaire de Meaux, par jugement du 30 juillet 2024 :

- constate la cessation des paiements et l'impossibilité de redressement de G. D.V.

- ouvre une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société civile G.D.V., immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 501 682 348, dont le siège social est sis 3, route de l'Obélisque, 77174 Villeneuve-le-Comte.

- désigne la SCP Philippe Angel - Denis Hazane - Sylvie Duval, mission menée par Me Benjamin CARDON, 49 avenue du Président-Salvador-Allende, BP 125, 77104 Meaux, en qualité d'administrateur judiciaire, chargé d'assister la société civile G.D.V. pour tous les actes de gestion nécessaires à son activité.

- fixe le délai de déclaration des créances à deux mois à compter de la publication au Bodacc du présent jugement.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

7375401301 - TCM2

Date de jugement du Tribunal de Commerce de Chambéry : 2 août 2024. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE QUOS GROUP. 18, allée du Lac Saint-André cedex, 73382 Le Bourget du Lac. RCS Chambéry 828 983 031. Activité : développement et commercialisation de services de monitoring, diagnostic et prévision de la production d'énergie solaire renouvelable, service de prévision météorologique précise et à court terme, diagnostic et prévision de la production d'énergie d'origine renouvelable, monitoring de données liées au bâtiment et aux usages et plus généralement toutes solutions logicielles et/ou matérielles permettant une meilleure intégration de la production renouvelable dans les systèmes énergétiques et optimisation globale de la consommation d'énergie ainsi que l'optimisation de la qualité de l'air intérieur/extérieur, fabrication d'objets connectés innovants, accompagnement des industriels vers les marchés des objets connectés et plus particulièrement la conception, la fabrication et la commercialisation de capteurs de mesure de la qualité de l'air intérieur (Qai) associés à une Plateforme de diagnostic. Le Tribunal de commerce de Chambéry a prononcé en date du 2 août 2024 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, sous le n° 2024J00351, administrateur Selarl Anasta - Me V. Rousseau et Me M. Chapon, 5, avenue du Général-de-Gaulle, 73000 Chambéry, avec pour mission de : outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, celui d'assister le débiteur dans tous les actes, mandataire judiciaire Selarl Etude Bouvet-Guyonnet-Hardy/ Me A. Hardy, 44, rue Charles Montreuil L'Axiome, BP 60219, 73002 Chambéry cedex et a ouvert une période d'observation expirant le 31 janvier 2025. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.

Avis administratif

7371645101 - AA

Département de Seine-et-Marne Commune d'ISLES-LES-MELDEUSES

Révision du plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 juillet 2024, le maire d'Isles-les-Meldeuses a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de révision du plan local d'urbanisme du 7 septembre 2024 au 11 octobre 2024.

À cet effet, Mme DELAFOSSE Monique a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier d'enquête publique est consultable par le public à la mairie d'Isles-les-Meldeuses aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet <https://mairie-isles-les-meldeuses.fr/>

Des observations peuvent être consignées dans le registre disponible en mairie, par voie postale : 5, rue de la Gare, 77440 Isles-les-Meldeuses ou par mail : mairie.isles-les-meldeuses@laposte.net

Le commissaire enquêteur assurera des permanences le :

Samedi 7 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mardi 17 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 2 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.

Vendredi 11 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.

Le Maire.

7370815701 - AA

Commune de CROISSY-BEAUBOURG

Avis d'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme

1ER AVIS

Par arrêté municipal n° 2024-074 en date du 15 juillet 2024, le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) du 16 septembre 2024 à 9 h 00 (ouverture de l'enquête) jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 à 18 h 00 (fermeture de l'enquête), soit durant 33 jours consécutifs.

À cet effet, le Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Aurélie INGRAND commissaire enquêteur et Mme Hélène PLANQUE commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Croissy-Beaubourg, pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes :

- lundi 23 septembre de 9 h 00 à 12 h 00

- samedi 5 octobre de 9 h 00 à 12 h 00

- mercredi 9 octobre de 14 h 00 à 18 h 00

- vendredi 18 octobre de 14 h 00 à 18 h 00

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, à l'accueil de la mairie de Croissy-Beaubourg, aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête publique, les contributions pourront être consignées en mairie sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Maire ou son premier adjoint, ou adressées par courrier postal adressé à la commissaire enquêteur, domiciliée en cette qualité à la Mairie de Croissy-Beaubourg 30, rue de Paris 77183 Croissy-Beaubourg ; ou transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5505@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur support dématérialisé (7j/7 et 24h/24) à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5505> et les contributions pourront être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé à cette même adresse.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la collectivité <https://croissy-beaubourg.fr/fr/rb/1968657/revision-du-pl-u-et-tenus-a-la-disposition-du-public-pendant-un-an-a-compter-de-la-date-de-cloture-de-l-enquete-publique>, à la mairie - service Urbanisme 30, rue de Paris 77183 Croissy-Beaubourg.

7373612701 - AA



AVIS DE CONCERTATION

Par arrêté préfectoral n°2024/27/DCSE/BPE/IC du 19 juillet 2024 sont fixés les objectifs poursuivis et les modalités d'organisation de la concertation publique relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Pin en vue l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de Villeparisis et Courtry dans les secteurs couverts par le périmètre du PIG n°2024-01/DCSE/BPE/PIG du 25 avril 2024.

Cette procédure de mise en compatibilité soumise à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une concertation, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les objectifs de cette concertation sont de permettre :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions,

- à l'État de pouvoir les prendre en considération dans l'élaboration de son projet.

Le périmètre de la concertation publique portera sur la commune de Le Pin.

Cette concertation publique relative à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Le Pin avec le projet d'extension de l'ISDD, débutera le lundi 19 août 2024 à 9 h 00 et se déroulera en mairie de Le Pin, 6 rue de Courtry (77181), jusqu'à la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées.

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :

- en mairie de Le Pin aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- en version numérique sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Concertation>

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert en mairie de Le Pin aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci,

- sur le registre dématérialisé accessible depuis le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Concertation>

Quinze jours au moins avant l'ouverture de la concertation, soit le samedi 3 août 2024 au plus tard, un avis portant les modalités de déroulement de la concertation à la connaissance du public sera publié par les soins du préfet de Seine-et-Marne dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Cet avis sera rappelé dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de la concertation, soit entre les lundis 19 et 26 août 2024 inclus.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de la concertation, soit le samedi 3 août 2024 au plus tard, le même avis sera publié par voie d'affiches par les soins du maire de la commune de Le Pin. Cet affichage aura lieu en mairie, où il sera visible de l'extérieur, ainsi qu'aux emplacements habituels d'affichage de la commune, de manière à assurer une bonne information du public. Il sera maintenu pendant toute la durée de la concertation.

L'accomplissement de ces formalités devra être justifié par :

- un certificat d'affichage du maire concerné,

- un exemplaire des pages des journaux, dans lesquels l'avis de concertation aura été inséré.

Par ailleurs, cet avis sera inséré sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Concertation>

Un bilan sera établi à l'issue de cette concertation, afin, notamment, d'en rappeler le déroulement et de restituer les échanges avec le public, en dressant une synthèse et en présentant les suites réservées aux observations du public et leur intégration éventuelle dans les études détaillées préalables à l'enquête publique ultérieure relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Pin en vue l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de Villeparisis et Courtry dans les secteurs couverts par le périmètre du PIG n°2024-01/DCSE/BPE/PIG du 25 avril 2024.

ANNONCES LEGALES
par téléphone
02 99 26 42 00

Rejoignez notre communauté

<https://www.facebook.com/journallarmarne/>

